



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 A 20H00 EN MAIRIE DE SAINT MALO DU BOIS

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 21 octobre 2021, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres présents** : PRAILE Arnaud, Maire, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, Adjoint, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu, Conseillers Municipaux

**Membre absent excusé** : BOISSINOT Robin

**Désignation du secrétaire de séance** : RONGEARD Mathieu

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et sans observation, le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2021.

## ORDRE DU JOUR

### **I** **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **1. Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Pas de dossier déposé depuis la dernière séance.

## 2. Marchés signés

### Commune

#### Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
	Geneston - Rues Vendéens et Doué	Extension réseau électrique	SYDEV	36 584,00 €
17/09/2021	Mairie	Mobilier bureaux	CBS Cholet	2 217,97 €
23/09/2021	ZA La Perdriette - Chemin communal longeant parcelle 23/09/2021 AUBINEAU	Bornage et division parcellaire chemin communal	AIR&GEO	1 080,00 €
23/09/2021	Salle de sports	Remplacement rideau bar	DEFI ANJOU VENDEE	1 760,78 €
27/09/2021	Foyer des jeunes	Changement porte accès principale	GRIMAUD MENUISERIE	3 660,36 €
07/10/2021	Mairie	Location nacelle pour installation illuminations Noël	VENDEE LOCATION	1 009,30 €
13/10/2021	Anciens jardins partagés	Abattage acacias et broyage	ARTHUR ET LES ARBRES	1 512,00 €
14/10/2021	Ecole Gonzagues	15 PC portables + 1 chariot	LOXYS	13 434,30 €
21/10/2021	Agglomération	Locations guirlandes lumineuses Noël	ADICO	3 689,28 €
21/10/2021	Mairie	Bulletins municipaux Juin 2022	ICI	2 396,40 €
22/10/2021	Mairie	Bulletins municipaux Décembre 2021	ICI	3 445,20 €
25/10/2021	Mairie/Foyer	Pose de dalles	LANDREAU SOURISSEAU	1 295,17 €

#### Lotissement DOUE/GENESTON

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
30/09/2021	Geneston	Désamiantage et déconstruction sélective du Geneston	VEOLIA	67 171,92 €

#### Camping de Poupet

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
16/09/2021	Camping	Abattage et entretien arbres	ARTHUR ET LES ARBRES	2 046,00 €

## II FINANCES

### 1. Tarifs camping de Poupet 2022

Le Conseil Municipal est invité à définir les tarifs 2022 du camping. La commission Tourisme en réunion du 9 septembre 2021 a proposé une augmentation moyenne de 2 % sur les locations en dur et 3% sur la partie camping.

L'objectif est de rester compétitif par rapport aux campings voisins.

Les propositions de tarifs sont annexées au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2022 du camping tels que présentés dans la note jointe en annexe au présent compte-rendu.

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

### 2. Tarifs vente billets du Puy du Fou saison 2022

Dans le prolongement de la validation des tarifs 2022 du camping de Poupet, il sera également proposé de reconduire pour 2022 le système de billetterie et les nouveaux tarifs de ventes de billets pour le Puy du Fou.

Les différents tarifs proposés sont annexés au présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs pour la vente des billets du Puy du Fou saison 2022 tels que présentés dans la note jointe en annexe au présent compte-rendu.

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

### **3. Tarifs salles communales 2022**

Au cours de sa dernière réunion, la commission Vie Associative a travaillé sur les tarifs des salles communales pour l'année 2022 et a proposé de maintenir les mêmes tarifs.

La proposition de tarifs 2022 est jointe en annexe au présent compte-rendu.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

### **4. Convention tripartite Région/Commune/SNC MARITOU**

A travers le dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat », la Région accompagne financièrement les commerces en milieu rural notamment sous forme de subventions pour le financement de travaux d'aménagement. Il est précisé que la participation de la Région est conditionnée au versement d'une subvention par la commune.

La Région a ainsi été sollicitée par M. Miguel RETAILLEAU, gérant du bar-tabac-presse « Le Maritou » pour son projet de reprise et la réalisation de travaux d'aménagement pour la création d'un pôle pizzeria.

La Région propose une participation financière de 5 517 € sur une dépense subventionnable de 18 389.46 € HT (soit 30 %).

La commune propose de verser une subvention forfaitaire de 90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser une subvention forfaitaire d'un montant de 90 € à la SNC Le Maritou dans le cadre du dispositif « Pays de la Loire Commerce – Artisanat ».

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

## **III AFFAIRES FONCIERES**

### **1. Cession portion de voirie à M. POIRIER 23 rue de Tempyre**

Il est rappelé qu'en 2019 Vendée Logement, dans le cadre de la vente de leurs logements, a rétrocédé gratuitement à la commune la voirie aux abords des logements rue de Tempyre.

Suite à l'acquisition d'un logement de Vendée Logement par M. POIRIER, celui-ci a sollicité la commune pour l'achat d'une portion de terrain à prélever sur la parcelle communale B 3106 au droit de sa propriété. La surface concernée est d'environ 4 m<sup>2</sup> (surface exacte à préciser après bornage du géomètre).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la vente au montant de 30 €/m<sup>2</sup>, frais de notaires et d'actes à la charge de l'acquéreur.

Exprimés : 18                  Pour : 18                  Contre : 0                  Abstentions : 0

## **2. Cession portion de terrain pour accès parcelle entreprise AUBINEAU ZA La Perdriette**

Afin d'accéder à son bâtiment (parcelle AB 1782) l'entreprise AUBINEAU utilise le chemin longeant sa parcelle, propriété communale cadastrée AB n° 1599. Il avait été convenu que la commune céderait cette portion de terrain à l'entreprise mais la cession n'a jamais été concrétisée.

Les conditions de la cession sont les suivantes :

Parcelle communale A 1599 de 637 m<sup>2</sup>

Nouveau découpage :

A 1930 commune : 171 m<sup>2</sup>

A 1931 entreprise AUBINEAU : 182 m<sup>2</sup>

A 1932 Commune : 284 m<sup>2</sup>

Parcelle communale A 1574 de 520 m<sup>2</sup>

Nouveau découpage :

A 1928 entreprise AUBINEAU : 158 m<sup>2</sup>

A 1927 commune : 298 m<sup>2</sup>

A 1929 commune : 64 m<sup>2</sup>

Surface totale cédée à l'entreprise AUBINEAU : 340 m<sup>2</sup>

Conditions : cession gratuite (régularisation)

Frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette cession.

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

## **3. Achat de terrains liaison piétonne St Malo du Bois/Poupet**

Il est rappelé que le projet consiste à créer une liaison piétonne entre le bourg de St Malo du Bois et Poupet afin de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes du fait de l'augmentation croissante de la circulation piétonne et cycliste entre le bourg et le site de Poupet et le danger potentiel lié au mélange des flux sur la voie communale. Ce projet est inscrit en emplacement réservé sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Les promesses de vente ou d'échange ont été signées avec les différents propriétaires concernés par l'emprise de la liaison piétonne.

Le sujet est présenté à titre d'information. La délibération sera prise après la pose des clôtures soit par échange ou au tarif de 1,5 €/m<sup>2</sup>

## **IV VOIRIE**

### **1. Base Adresse Locale Vendée (BAL 85) – Mise à jour**

Il est rappelé qu'en séance du 9 novembre 2020 le conseil municipal a approuvé la convention de publication de données ouvertes à signer avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne ayant pour objet de permettre à Géovendée, plateforme départementale en matière d'information géographique du département de la Vendée, de publier les données ouvertes de la Commune sur le portail « [data.vendee.fr](http://data.vendee.fr) ».

La BAL85 a également été modifiée en conseil le 17 mai 2021 avec des créations de lieux et modifications d'adresses. De nouvelles modifications doivent être faites.

Elles sont présentées ci-dessous :

Lieu	Cadastre	BAL
Le vau joly	783	1
	1060	2
	1159	3
	1557	3B
	1054	4
	1672	5
La Réardière	1747	1
	1698	2
	1149	3
La grande coussaie	1843	4
	1699	1
	1539	2
	1701	3
La petite coussaie	793	4
	1031	5
	1764	1
Puy Moisson	1600	1
	2617	2
	618	3
	618	4
	3077	5

Lieu	Cadastre	BAL
La ménie	1820	1
	1604	2
	1517	3
	1516	4
	1717	5
	1603	6
	1466	7
Poupet (delib)	2025	1
	2026	2
	1103	3
	2528	4
Le petit boucher	2033	5
	40	1
	39	2
	35	3
	35	4
La maisonnette (delib)	57	1
Le grand ris	822	1
Puy chauvet	2598	1

Lieu	Cadastre	BAL
Le chêne morin	49	1
	50	2
	65	3
	44	4
	67	5
	75	6
	83	7
	55	8
La chauvetière	36	1
	36	2
	38	3
La pierre taillée (délib)	240	1
Crépaud	642	1
Le livet	2446	1
	2445	2
	2430	3
	3007	4
	900	5

Lieu	Cadastre	BAL
Le Chevalet	1279	2
	590	1
Quartier des artisans	513	7
Rue Marie mayne	3016	1 T
	469	4

Lieu	Cadastre	BAL
La cinfrère	2154	1
	2793	2
	2792	3
	2568	4

Lieu	Cadastre	BAL
Le petit Monty	776	1
	1429	2
Le grand monty	1457	1
	1695	2
	1693	3
	1650	4
	1694	5
	1464	6
1664	7	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création des lieux suivants :

- La Maisonnette
- La Pierre Taillée
- Poupet

et autorise également Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise à jour de la Base Adresse Locale Vendée (BAL85).

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

## V **MARCHES PUBLICS**

### 1. **Extension de la périscolaire – Avenants au marché de travaux**

Il est rappelé que par délibération n° 53-2020 du 12 octobre 2020 le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux d'extension de la périscolaire.

En cours d'exécution du marché et à la suite d'une mise au point des travaux, des avenants ont dû être établis.

Vous trouverez ci-dessous la liste des avenants à passer en moins-values et plus-values :

Lot 5 – Menuiserie extérieure alu – JANNIERE – Moins-value de 3 324.88 € HT  
Lot 6 – Menuiserie intérieure – JANNIERE – Plus-value de 491.96 € HT  
Lot 7 – Isolation bardage – AFLUX PLAK – Plus-value de 588.35 € HT  
Lot 8 – Carrelage – CARON – Moins-value de 1 419.45 € HT et 564.51 € HT  
Lot 10 – Sols collés – JOBARD – Moins-value de 2 020.38 € HT  
Lot 12 – Plomberie – BILLAUD – Plus-value de 3 060 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les avenants tels que présentés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises titulaires des marchés.

Exprimés : 18                      Pour : 18                      Contre : 0                      Abstentions : 0

## **2. Extension de la périscolaire – Protocole transactionnel lot 2 charpente bois – Entreprise JANNIERE**

A l'issue de la consultation des entreprises pour le lot n°2 – Charpente bois, deux entreprises ont présenté une offre :

- Entreprise FEVRE – pour un montant HT de 30 433.85 €
- Entreprise JANNIERE – pour un montant HT de 21 491.13 €

L'analyse des offres réalisée ligne par ligne n'avait pas révélé d'erreur de calcul et le montant de l'offre précisé dans l'acte d'engagement de l'entreprise JANNIERE a été retenu tel que.

Le descriptif quantitatif utilisé par l'entreprise JANNIERE pour établir son offre se compose de trois pages avec un sous total renseigné en bas de page pour chacune d'elles.

L'entreprise JANNIERE a réalisé que le sous-total de la page n°1 n'a pas été pris en compte dans le total général de l'offre retenue qui aurait dû être de 27 430.77 € HT au lieu de 21 491.13 € HT.

Cette erreur matérielle préjudiciable à l'entreprise ne remet pas en question l'ordre de classement des offres, l'entreprise JANNIERE serait restée l'entreprise mieux-disante. Cependant, le fait pour l'entrepreneur d'avoir validé dans l'acte d'engagement un montant inférieur au prix réel de l'offre place celui-ci dans une situation économique délicate, encore plus aujourd'hui compte tenu de la forte hausse du prix des matériaux utilisés pour la réalisation des prestations.

Il est donc demandé au maître d'ouvrage de regarder avec « indulgence » la requête de l'entreprise qui demande à bénéficier d'un règlement des prestations au prix corrigé.

Le montant de la régularisation s'élevant à 5 939.64€ HT, il serait possible d'établir avec l'entreprise un protocole transactionnel respectant au mieux les intérêts de chacun et la légalité de la procédure.

Le Conseil Municipal, à 16 voix pour et 2 abstentions, approuve le protocole transactionnel avec l'entreprise Jannière dans les conditions exposées ci-dessus et dans le cadre de l'extension du marché de la périscolaire.

Exprimés : 18                      Pour : 16                      Contre : 0                      Abstentions : 2

**3. Travaux d'aménagement de l'îlot Geneston – Autorisation Monsieur le Maire à signer marché**

Les travaux se décomposent en deux lots :  
Lot 1 : Terrassement – Voirie – Assainissement  
Lot 2 : Aménagements paysagers

La consultation pour les travaux a été lancée le mardi 20 juillet 2021.  
La date limite de réception des offres était fixée au le lundi 6 septembre 2021 à 12h.

Les offres ont été transmises à CERAMIDE, maîtrise d'œuvre, pour analyse. L'analyse des offres est la suivante :

**Lot 1 :**

	<i>Offre de base</i>	<i>Offre de base + option 1</i>
CHARIER TP : .....	234 664.83 € HT	239 891.48 € HT
CHOLET TP : .....	252 748.50 € HT	256 488.50 € HT
SAS PELLETIER : .....	141 478.14 € HT	145 835.24 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise Pelletier (solution de base + option) pour un montant de 145 835,24 € HT. Pour mémoire, l'estimation de ce lot était de 150 000 € HT.

**Lot n°2 :**

## **ANALYSE DES OFFRES – LOT 2 – Aménagements Paysagers**

Auteur de l'analyse : Pierre-Louis FLEURY / Contrôle tableaux : Manuel PAPIN

### ***Offres remises***

Une offre a été reçue dans les délais impartis :

1 – ARBORA

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 6 Septembre 2021 par la mairie de Saint-Malô-Du-Bois. Après vérification des documents, les dossiers de candidature sont administrativement conformes et présentent les références, compétences et moyens demandés : l'ensemble des offres a ainsi été jugé recevable.

Cependant au vu du différentiel trop important entre l'estimation du maître d'œuvre à 80 279,10 euros HT et le montant total de l'entreprise ARBORA à 129 500 euros HT, le lot 2 a été rendu infructueux par la maîtrise d'Ouvrage.

**Monsieur Stéphane MORIN ayant un intérêt dans le dossier ne prend pas part au débat ni au vote.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare le lot n°2 infructueux compte tenu de l'écart important entre l'estimation et l'offre. Une nouvelle mise en concurrence va être lancée.

L'avis du conseil est sollicité.

Exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

**4. Création d'une liaison douce entre le bourg de St Malo du Bois et Poupet – Autorisation Monsieur le Maire à signer le marché de travaux**

Le présent marché concerne les travaux d'aménagement d'une liaison douce entre le bourg de St Malo et Poupet.

Les travaux se composent d'une seule tranche de travaux. Il s'agit de travaux de voirie, d'espaces verts et de clôtures.

La consultation pour les travaux a été lancée le jeudi 30 septembre 2021.

La date limite de réception des offres était fixée au le mercredi 20 octobre 2021 à 12h.

Les offres ont été transmises à la SAET, assistant à maîtrise d'œuvre, pour analyse. L'analyse des offres est la suivante :

Vérification financière des offres

Le montant de l'estimation établie par la SAET est de 246 500 € HT et un délai maximum de 10 semaines.

Entreprises	Montant HT des offres (AE)	Remarques	Montant HT des offres corrigées	Délais proposés
<b>CHOLET TP</b> Cholet	Base 238 910,00 € PSE 1 -19 998,00 €	RAS	Base 238 910,00 € Base+PSE1 218 912,00 €	10 semaines
<b>COLAS</b> Fontenay le Comte	Base 221 767,30 € PSE 1 -2 970,00 €	RAS	Base 221 767,30 € Base+PSE1 218 797,30 €	7 semaines
<b>FABRICE TP</b> La Gaubretière	Base 234 685,00 € PSE 1 -31 350,00 €	RAS	Base 234 685,00 € Base+PSE1 203 335,00 €	9 semaines
<b>PELLETIER TP</b> Cerizay	Base 282 200,25 € PSE 1 -26 235,00 €	RAS	Base 282 200,25 € Base+PSE1 255 965,25 €	9 semaines
<b>EIFFAGE - Ens. Migne</b> La Boissière de Montaigu	Base 263 611,00 € PSE 1 -12 045,00 €	RAS	Base 263 611,00 € Base+PSE1 251 566,00 €	10 semaines

Les prix unitaires de chaque offre ont été vérifiés.

**Monsieur Stéphane MORIN ayant un intérêt dans le dossier ne prend pas part au débat ni au vote.**

Le Conseil Municipal, à 16 voix POUR et 1 voix CONTRE, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise la mieux-disante pour l'offre de base + PSE1 (enrobé au lieu de sable ciment), à savoir l'entreprise FABRICE TP pour un montant de 203 335 € HT.

Exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 1

**VI – RESSOURCES HUMAINES**

**1. Renouvellement de 3 postes de surveillance pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine**

Il sera proposé au conseil municipal de renouveler les 3 postes d'agents techniques pour la surveillance des enfants scolarisés pendant la pause méridienne de la cour de l'école et de la cantine pour la prochaine période scolaire et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Du jeudi 2 septembre 2021 au vendredi 8 juillet 2022 inclus** : création de trois postes d'adjoints techniques pour les agents en charge de la surveillance de la pause méridienne, à hauteur de 3,70 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de 3 postes de surveillance pendant la pause méridienne de l'école pour la période du 2 septembre 2021 au 8 juillet 2022.

Exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

## **VII QUESTIONS DIVERSES**

*Saint Malo du Bois, le 3 novembre 2021*

Le Maire,  
Arnaud PRAILE

